

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUIN 2019

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2019 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

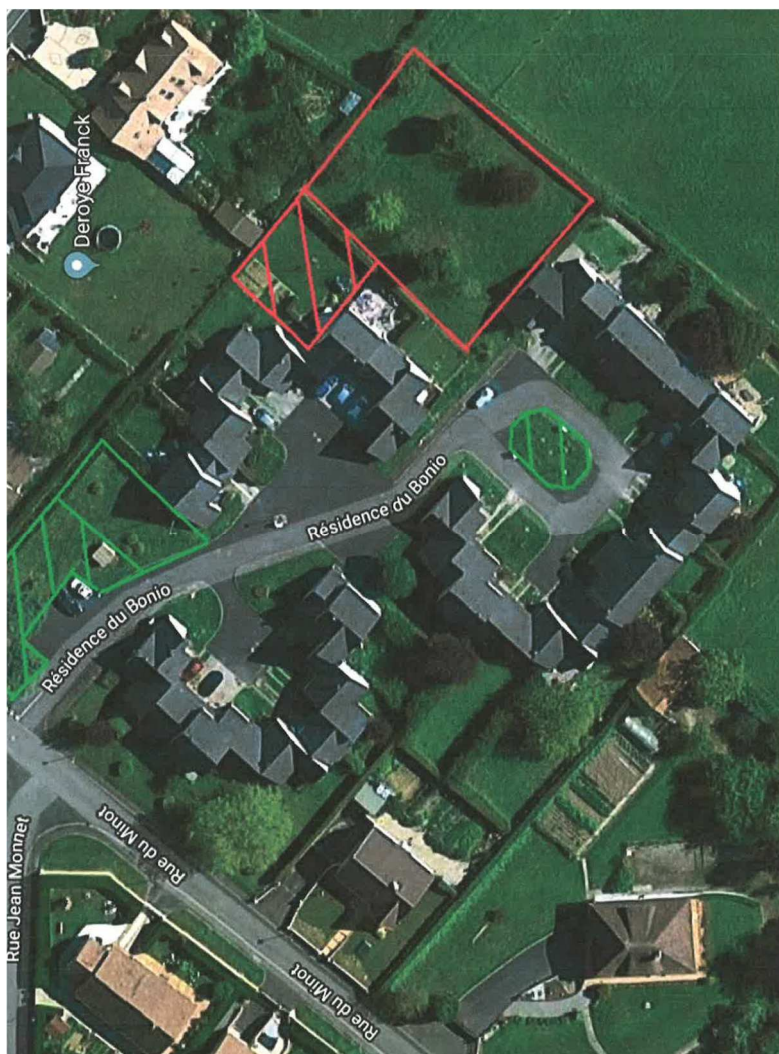
1° - SARTHE-HABITAT : OPÉRATION RÉSIDENCE DU BONIO :

Sarthe-Habitat a pour projet la vente des habitations de la résidence du Bonio, au fur et à mesure du départ des locataires aux conditions suivantes :

- Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire, ou sur demande du locataire à ses ascendants et descendants mais sous conditions de ressources.
- Lorsque l'organisme décide de mettre en vente un logement vacant, il doit en priorité l'offrir à l'ensemble des locataires de Sarthe-Habitat du Département.
- Prix fixé par l'organisme dans le respect de la marge tolérée par rapport à l'estimation des Domaines.
- Les logements doivent répondre à des normes énergétiques et autres....
- Maintien des locataires en place s'ils ne souhaitent pas acquérir.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de commercialisation des 20 logements du parc locatif « Le Bonio » - Rue du Minot, sur la reprise éventuelle dans le domaine public ou privé de la Communes, des voiries, réseaux divers et délaissés d'espaces verts qui subsisteraient après délimitation des jardins privatifs et le maintien éventuel de la garantie accordée par la Commune pour les emprunts encore en cours à ce jour.

Espaces verts redéfinis

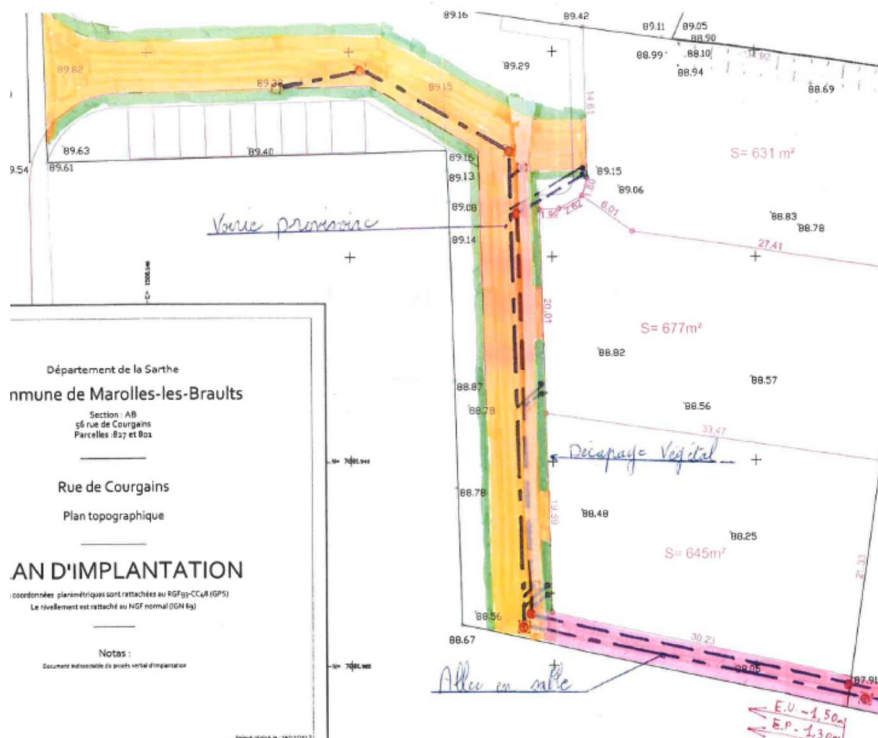


(VOTE)

2° - INTÉGRATION DE PARCELLES DANS LA VOIRIE COMMUNALE :

Nous vous proposons d'intégrer une partie des parcelles suivantes dans la voirie communale.

Parcelles cadastrées section AB n° 827 – AB n° 849 (lotissement rue de Courgains) ⇒ 100 ml de voirie créée.



Pour se faire, le Conseil Municipal doit délibérer sur le nom de la future résidence et de sa voirie. La Municipalité propose les noms suivants :

- Résidence des Pommes d'Amour,
- Impasse des Pommes d'Amour.

(VOTE)

3° - DÉLIBÉRATION FUTUR TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES PAR LE DÉPARTEMENT :

Le Département nous informe que suite au débat d'orientation budgétaire de 2017, il a été décidé de maintenir la participation du Département aux effacements de réseaux électriques (comme appliqué depuis 2002) avec une participation communale de 40 %.

Par contre, compte tenu de l'absence de soutien sur les opérations d'enfouissement téléphonique, le Département ne maintient pas sa participation. Les projets seront donc intégralement financés par les Communes (téléphonie).

Pour la rue de Mamers, la délibération datant de 2015, l'application de cette règle sera plafonnée au montant pris sur la délibération, soit 32 000 €.

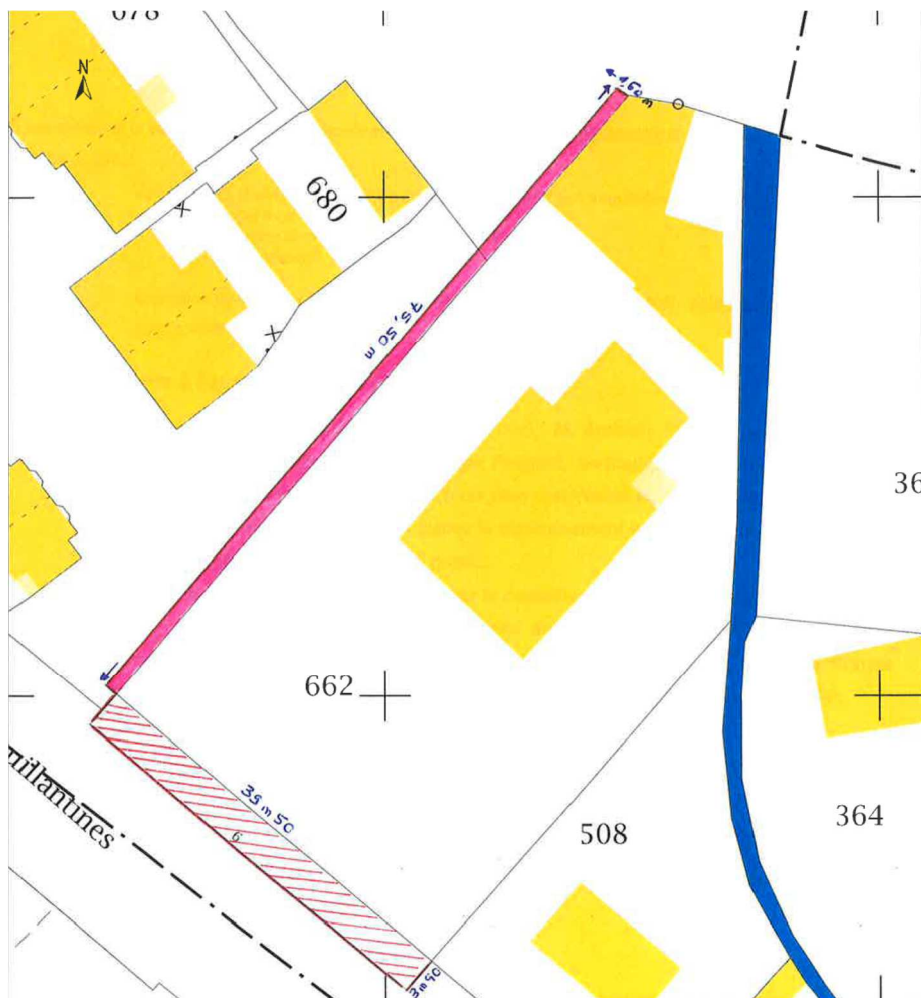
(VOTE)

4° - VENTE PARCELLE AU GARAGE PEUGEOT (ROYER) - RUE DES FEUILLANTINES :

Le Service des Domaines ayant été consulté, celui-ci propose une vente au prix de 15 €/m² (+ ou - 10%).

Nous vous proposons de délibérer sur ce montant soit :

Parcelle cadastrée D n° 676 (p) d'environ 120 m² (1,60 m x 76 m = 121,60 m²)
 Prix : 121,60 m² x 15 € = 1 824 € (+ ou - 10 % autrisé)



(VOTE)

5° - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

Section d'investissement – Dépenses :

Prélever de l'article 020 « Dépenses Imprévues » la somme de 4 200 € et l'affecter comme suit :

⇒ 3 000 € à l'article 2116 – Opération « CIMETIERE » pour l'acquisition d'une pierre tombale et de la plaque avec inscription du nom des enfants suite à exhumation.

⇒ 1 200 € à l'article 2051 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour le paiement d'une facture « Berger Levraut » fournisseur de notre logiciel.

Modification des sommes inscrites au budget :

Retirer l'article 775 "Produits des cessions d'immobilisations » la somme de 80 000 € et l'affecter en investissement au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations ».

En contrepartie, modification des articles 021 « Virement de la section de fonctionnement » et 023 « Virement à la section d'investissement ».

(VOTE)

6° - TERRES DE DISSÉ-SOUS-BALLON :

Résultat appel à candidatures.

7° - MUR DE Mme MONBEL :

Lecture en séance d'un courrier de M. Rémi LEDRU, architecte.

8° - BALAYEUSE :

Le point sera fait en séance

9° - CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Un jeune, venu en stage 3 semaines aux Ateliers Municipaux (Service Espaces Verts) nous a fait parvenir une demande pour intégrer notre équipe en contrat d'apprentissage pour 2 années scolaires.

Après avis des Services Techniques, nous vous proposons de prendre ce jeune.

Jeune, avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec possibilité de subventions de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH).

- ⇒ 35 semaines de présence aux Ateliers,
- ⇒ 05 semaines de congés payés,
- ⇒ 12 semaines au CFA (« La Germinière » à Rouillon)

Montant salaire (peu de charges patronales) :

1^{ère} année : 654,12 € brut

2^e année : 775,82 € brut

(VOTE)

10° - PARTICIPATION COMMUNALE – MAINTIEN DE SALAIRE :

Depuis le 1^{er} mai 2004, le personnel de la Commune cotise (*s'il le souhaite*) à une assurance que l'on appelle « maintien de salaire ». La Commune participe depuis cette date, sans aucune modification à hauteur de 2,50 €/agent.

Les cotisations varient suivant le montant du salaire entre 28,65 € et 61,19 €.

La Communauté de Communes Maine Saosnois participe pour son personnel à cette assurance à raison de 8 €/agent.

Nous vous proposons d'harmoniser cette participation pour le personnel communal (*montant mensuel 240 € = 8 € x 30 agents*).

(VOTE)

11° - ADMISSION EN NON-VALEUR :

M. Bruno BUCHET, Trésorier, nous informe que sur 2018, notre collectivité a un taux de recouvrement de 99,04 %. Malheureusement certains montants n'ont pas pu être recouverts, montant total 473,32 €.

Ce montant concerne des dettes de 2008 à 2018.

• Location de salles (249,05 € + 11,37 €)	260,42 €
• Emplacements de marché (37 € + 65 € + 4 €)	106,00 €
• Cantine (0,50 € + 6 € + 80,40 €)	86,90 €
• Location de barnums (20,00 €)	20,00 €

(VOTE)

12° - OFFRE D'AUTOPARTAGE ÉLECTROMOBILE – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

La Commune de Marolles-les-Braults en coordination avec le pôle métropolitain Le Mans-Sarthe a voté pour le déploiement d'une offre d'autopartage électromobile en territoires peu denses.

Montant HT du dossier : 41 997,35 € (véhicules inclus).

Des aides financières sont possibles auprès de la région des Pays de la Loire au titre des « Contrats Territoires – Région 2020 », jusqu'à 80 % du montant HT des travaux soit pour notre projet jusqu'à 33 597,88 € de subventions.

Nous sollicitons l'autorisation du Conseil Municipal pour que Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints puisse signer les actes correspondants à cette demande.

(VOTE)

13° - LANCEMENT CAMPAGNE RECENSEMENT POPULATION 2020 :

L'enquête se déroulera du **jeudi 16 janvier 2020** au **samedi 15 février 2020** pour la Commune de Marolles-les-Braults (*y compris l'ex-commune de Dissé-sous-Ballon*).

Depuis 2015, la réponse par Internet a beaucoup progressé. En 2019, 73 % de la population des Pays de La Loire a répondu par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service et doit être proposé de manière systématique en première instance.

Il nous faut dès à présent et avant le 15 juin 2019 désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la collecte. Ce coordonnateur doit être disponible et à l'aise avec les outils informatiques simples et sera nommé par arrêté municipal avant le 30 septembre 2019.

En octobre 2019 un correspondant INSEE nous sera attribué (*le superviseur*). Il prendra contact en novembre avec le coordonnateur communal.

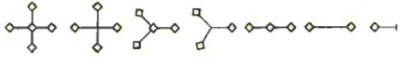
L'INSEE présentera l'enquête de recensement et tous les éléments nécessaires lors d'une réunion au Mans le 26 juin 2019.

Les coordonnateurs communaux bénéficieront d'une formation spécifique d'une journée en novembre.

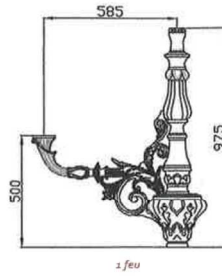
14° - LUMINAIRES – RUE DE MAMERS :

Société CITÉOS :

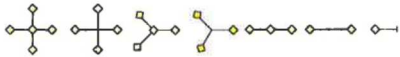
CHANTILLY MILLESIME



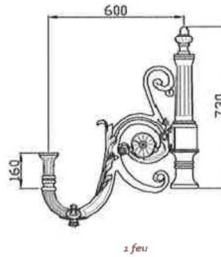
Matière	Bouquet en fonte
Saillie	0,585 m
Montage luminaire	Porté
Remontée	0,50 m
Fixations du luminaire	Ø 27 pdg, Ø 34 pdg ou 60 mm



SOMMEVOIRE MILLESIME



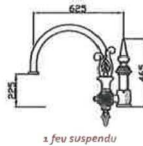
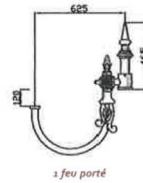
Matière	Bouquet en fonte
Saillie	0,60 m
Montage luminaire	Porté
Remontée	0,16 m
Fixations du luminaire	Ø 27 pdg, Ø 34 pdg ou 60 mm



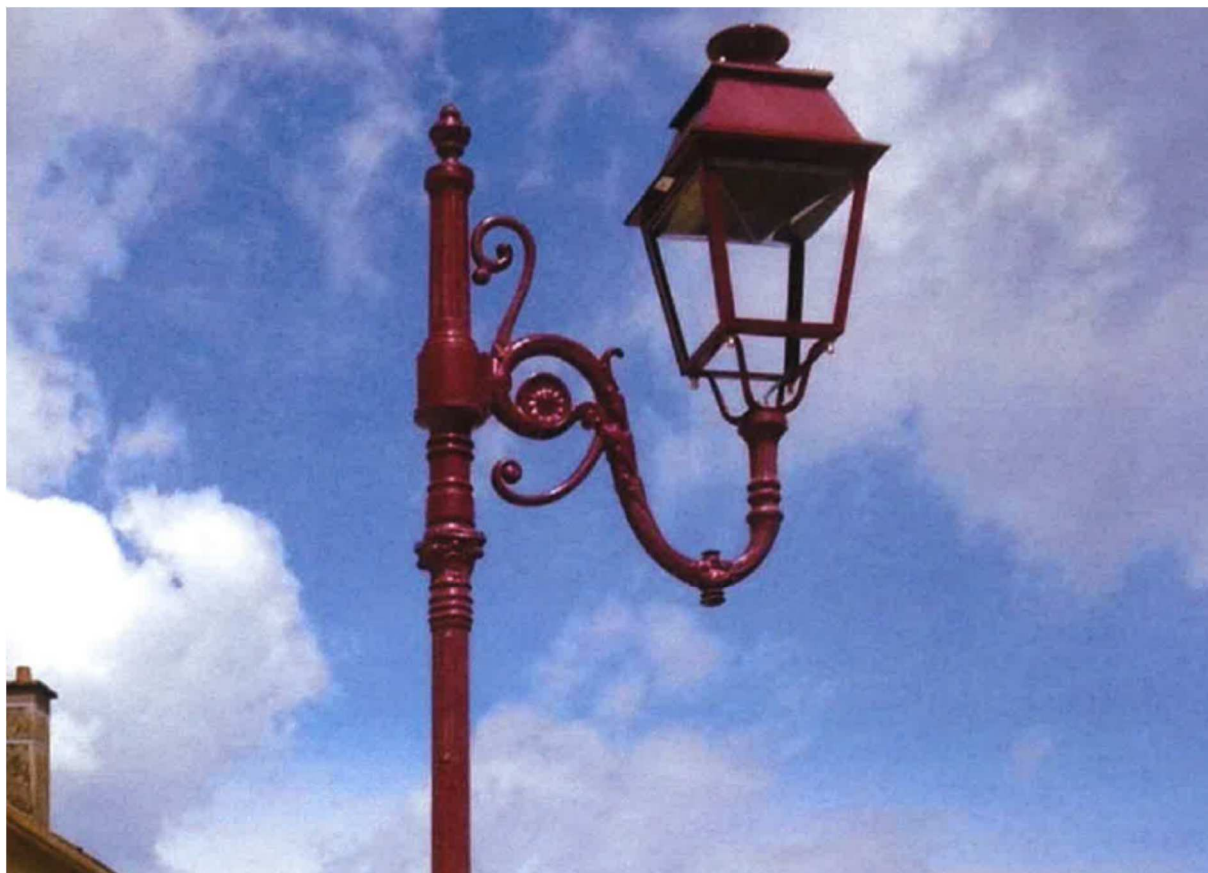
VERSAILLES MILLESIME



Matière	Bouquet en acier avec ornement fonte
Saillie	0,625 m
Montage luminaire	Porté
Remontée	0,12 m
Montage luminaire	Suspendu
Remontée	0,225 m
Fixations du luminaire	Ø 27 pdg - Ø 60 mm



Société STURNO :



15° - COMPTE-RENDU COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 21 MAI 2019 :

**COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES
du 21 mai 2019
Responsable : Christelle DEROYE**

Étaient présents : Christelle DEROYE, Christian JONCHERAY, Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Émilie CONSONNI, André DELVILLE, Céline LE BORGNE, Jean-Louis LE GOFF, Fabienne LHUISSIER, Michel LUILLIER, Chantal MOISI

1. RESTAURATION SCOLAIRE :

a) Point financier sur le Service Cantine sur l'année 2018 :

Suite au Conseil Municipal du 2 avril 2019 les frais de fonctionnement de 2018 ont fait état

⇒ en dépense de :

59 549,27 € hors frais de personnel,
75 250,87 € frais de personnel avec 19 330,41 € de remboursement exceptionnel.

⇒ en recette de :

83 551,15 €

Soit un déficit de 51 248,99 € pour 2018 (tronqué par le remboursement exceptionnel lié à des arrêts de travail).

b) Point sur le Personnel de Cantine :

Sylviane FRÉTIGNÉ, notre gestionnaire, a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} septembre 2019.

Notre cuisinière actuellement en mi-temps thérapeutique ne se sent pas capable de reprendre un temps plein pour la rentrée et commence à réfléchir sur un éventuel « reclassement ».

Sept autres agents interviennent à la cantine avec des contrats plus ou moins longs, pour le service, la petite plonge, le nettoyage de la salle, la mise du couvert, les trajets des enfants « école – cantine ». Tout ce personnel équivaut à 4,7 équivalents temps plein. (Sur ces sept agents, trois agents interviennent également aux écoles, garderie, TAP).

c) Gestion de la Cantine externalisée :

Suite au Conseil Municipal du 5 février 2019, comme convenu, nous avons pris contact avec la Société Convivio qui a en gestion la Cantine de Vivoin et API, notre prestataire qui livre nos repas actuellement.

Ils nous ont envoyé des modèles de contrats qu'ils peuvent nous proposer.

Trois possibilités s'offrent à nous :

- **1^{er} cas** : Achat de denrées alimentaires pour la restauration scolaire et assistance technique (fabrication des repas sur place, livraison des denrées, élaboration des menus, gestion des approvisionnements, des stocks, application HACCP, commission des menus avec diététicienne, analyses bactériologiques).

- **2^e cas** : Fourniture et confection des repas sur place avec reprise du personnel de cuisine (cuisinière + aide cuisine). Le service à table à la charge de la Commune (avant, pendant, après le service), encaissement des repas et prix de vente fixé par la Commune.

- **3^e cas** : Prestataire qui apporte les repas tout prêt comme actuellement.

Après en avoir débattu, la Commission s'est prononcée favorablement au **2^e cas** pour privilégier des repas de qualité, pour pallier au problème de recrutement d'un cuisinier en cas d'arrêt maladie (pris en charge par le prestataire) avec option sur la prise en charge du gros matériel de cuisine et l'absence de menus végétariens.

Une visite à la Cantine de Vivoin sera programmée pour voir le bon déroulement et l'organisation du service.

d) Les impayés de Cantine Scolaire :

⇒ Dette depuis 2015 – 2017 :	789,00 € (0,4 %)
⇒ Dette année scolaire 2017 – 2018 :	3 833,32 € au 10 mai 2019 (4,83 %)
⇒ Dette année scolaire 2018 – 2019 :	7 315,10 € jusqu'à mars inclus (12,71 %)

Remarque : Dette identique à l'année dernière avec une année scolaire supplémentaire. On constate donc que :

⇒ Le travail de relance et de suivi des dossiers d'impayés par la trésorerie a des effets bénéfiques pour les années scolaires 2015-2018 car 4 familles ont leur dette qui diminue et 2 familles détiennent 2 263,57 € (dont une qui a déménagé).

⇒ Le dispositif mis en place lors de l'inscription des enfants pour la nouvelle année scolaire a bien fonctionné, puisque l'on a accepté les enfants à la Cantine et à la Garderie seulement si un effort de paiement de factures a été constaté après en avoir échangé lors d'un rendez-vous avec la famille concernée.

Ce dispositif sera reconduit pour la rentrée 2019.

À ce jour des courriers au mois d'avril ont été envoyés :

☐ - à deux familles qui n'avaient fait aucun règlement depuis la rentrée 2018. Une partie a été réglée depuis.

☐ - au C.C.A.S. de Monhoudou pour une famille ayant une dette de 1 534,60 € depuis 2015 et dont nous n'avons pas accepté les 4 enfants à la rentrée. M. le Maire de Monhoudou a remis un courrier en main propre à cette famille pour qu'elle fasse une démarche auprès de Mme DEHOUCK, l'assistante sociale du secteur, afin d'avoir un état de leur finance.

La Commission ne trouve pas normale que ce soit, Marolles qui supporte cette dette d'une famille de Monhoudou.

Actuellement, 6 familles ont plus de 4 échéances à recouvrer sur l'année scolaire 2018-2019 et détiennent une dette de 1 408,26 €. Des courriers leurs seront envoyés.

e) Tarifs de la Cantine pour la rentrée 2019-2020 :

Actuellement, il existe 4 tarifs différents :

- Marolles-les-Braults et assimilés à 3,60 €,
- Occasionnels à 4,30 €,
- Extérieurs à 4,10 €,
- Adultes à 6,10 €
- Gratuité à partir du 4^e enfant.

Suite au Conseil Municipal d'avril 2019, il apparait que le prix de revient d'un repas est de 5,93 € soit une augmentation de 0,08 € par repas par rapport à 2017, due essentiellement à une diminution du nombre de repas et de la baisse d'effectifs.

La Commune a donc un reste à charge de 324,36 € par enfant.

Une participation aux frais de fonctionnement de la Cantine de 240 € par enfant a été demandée aux communes extérieures pour diminuer notre déficit car on attend un produit de 13 440 € et pour faire bénéficier les familles du tarif Marollais.

La Commission propose d'augmenter les tarifs de la Cantine pour la rentrée 2019-2020 de 5 centimes (*sauf le tarif pour les adultes*).

2. TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Après avoir pris des renseignements auprès de l'Association des Maires de la Sarthe, le fond de soutien de 50 €/enfant perçu par la Commune est pérennisé jusqu'en 2022 à la condition d'avoir un PEDT (Projet Éducatif du Territoire) en cours de validité. Après s'être informé auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, notre PEDT est valide jusqu'au mois d'août 2020.

Dans ces conditions, et comme il avait été évoqué en Conseil Municipal, nous pouvons reconduire les TAP pour la rentrée 2019-2020. Ainsi nous restons sur la même organisation au niveau des deux écoles, soit la fin des cours à 15 h 30 tous les jours avec la possibilité pour les parents d'inscrire leurs enfants :

- Au TAP les lundi/mardi/jeudi
- À la garderie du vendredi, si les deux parents travaillent.

Le reste à charge pour la Commune est de 265 € par enfant. L'augmentation par rapport à 2017 est due à :

- Une baisse des effectifs,
- L'imputation des charges de la structure périscolaire de façon équitable,
- L'augmentation du nombre des intervenants extérieurs professionnels dans leur domaine.

La Commission propose de demander une participation de 50 €/enfant aux Communes extérieures pour limiter les coûts.

a) À l'École Élémentaire :

Nous avons trouvé notre rythme de croisière cette année, puisqu'un agent communal était en surplus tous les jours de façon :

- A pallier aux absences d'intervenant sans désorganiser les groupes,
- A préparer les expositions photos à la fin de chaque période,
- A prendre les enfants perturbateurs.....

Pour la rentrée 2019-2020, pour l'instant nous avons les intervenants extérieurs (*tennis, yoga, musique et arts plastiques*) et deux agents communaux en coordination. Les effectifs en élémentaire pour la rentrée sont équivalents et on resterait sur 7 groupes (*ajustement en fonction du nombre d'inscrits*).

Des recherches sont en cours auprès de P.S.L. (Professeurs Sport et Loisirs) pour un intervenant en Théâtre ou en arts du cirque, avec le Président du S.C.M. pour le multisport et le basket.

L'intervenante en danse est en attente de son renouvellement de son contrat avec la Communauté de Communes. La Fédération Française de Tennis de Table est à la recherche d'un nouvel éducateur sportif.

b) À l'École Maternelle :

Les effectifs étant sensiblement les mêmes qu'à la dernière rentrée, on resterait sur 3 groupes. En fonction des inscriptions, on ajustera le nombre d'animateurs nécessaires (*3 agents communaux qui proposent des jeux extérieurs, intérieurs, coloriage, petites animations en fonction de la période et sur la base du volontariat*).

3. LA GARDERIE :

a) Du vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 :

- Toujours réservée aux enfants dont les deux parents travaillent afin de limiter le nombre.
- Payant avec un forfait de 36 €/an sauf pour les enfants prenant le car et allant à la garderie du soir.

Cette année, en élémentaire, 35 élèves étaient présents et une quinzaine en maternelle. Ces enfants sont encadrés par 4 agents communaux.

La Commission n'a pas souhaité augmenter le forfait de ce service.

b) Du matin et du soir :

Vacation de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 30 à 18 h 30

Depuis 2017, le tarif de la vacation est à 1,60 € avec la gratuité pour le 3^e enfant.

Pour 2018, le coût de fonctionnement est de 22 955,65 € (2017 : 23 097,36 €) avec un produit attendu de 6 801,10 €.

Cette année, 24 familles utilisent ce service pour 37 enfants.

La Commission est favorable à une augmentation de 0,10 € pour la rentrée 2019-2020 soit 1,70 € par vacation.

4. QUESTIONS DIVERSES :

a) Ménage de l'École Maternelle :

Depuis 2 ans, nous faisons appel à la Société Essaimage pour le ménage des écoles. Nous sommes satisfaits du travail en école élémentaire mais pas en maternelle malgré de nombreuses relances.

Sachant qu'un agent communal va faire valoir ses droits à la retraite pour février 2020, nous vous proposons de recruter une personne à 12 h 50 pour le ménage de la maternelle à partir de la rentrée 2019 et d'étendre son contrat pour remplacer l'agent partant en retraite pour le ménage de la Mairie, de la Bibliothèque et de l'École de Musique. Cela permet de proposer un contrat plus conséquent (environ 26 h/semaine) avec un coût identique.

La Commission est favorable à cette proposition.

b) Dossier Unique d'Inscription (D.U.I)

- Pas de changement par rapport à l'an dernier,
- Dossier à retourner avant le 11 juin 2019 pour faciliter l'organisation des services à la rentrée,
- Distribution prévue le 27 mai 2019 si la Commission y autorise,
- Même dispositif que l'an dernier quant aux inscriptions si il y a des impayés de cantine et/ou de garderie.

La Commission est favorable à la distribution du D.U.I. le lundi 27 mai 2019 avec l'ajout d'une mention concernant les tarifs 2018-2019 de la restauration scolaire et de la garderie, soumis à révision au Conseil Municipal du 4 juin 2019.

16° - QUESTIONS DIVERSES :

- Arrivée de M. Paul AMICE (Médecin non thésé)
- Télémédecine,
- Courrier boîte à idées ⇒ arrêté du 27 juin 2017.
- Bilan Tir à l'Arc